

Vingt-trois nouveaux présidents ordinaires ont récemment été élus. Parmi eux, un nombre plus important de femmes. Nous avons rencontré l'une d'entre elles. Elle nous explique son parcours, son engagement et ses projets.

Brigitte Ehrgott

Présidente du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Paris

Vous venez d'être élue Présidente du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Paris, quel a été votre parcours ?

Diplômée en 1983 de l'Université de Paris 5, je me suis installée à mon propre compte après quelques années de collaboration libérale. J'exerce actuellement en omnipratique à Paris dans le VII^e arrondissement.

Sur l'aimable pression de mon confrère Laurent Pinto, vice-président de la Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux (FSDL), je me suis présentée aux élections de l'Union Régionales des professionnels de Santé (URPS) d'Ile-de-France et j'ai été élue en 2010 au poste de trésorière adjointe.



Je me suis beaucoup impliquée dans l'action de l'URPS, dont la mission est d'être l'interlocuteur privilégié de diverses institutions comme l'Agence Régionale de Santé (ARS), les collectivités locales, les municipalités, et de participer à l'organisation de l'offre de santé régionale. Lors des dernières élections, en novembre 2015, le président, Jean-François Chabenat, m'a fait l'honneur de me proposer à la vice-présidence de l'URPS Ile-de-France en reconnaissance du travail accompli et j'ai été élue.

Pourquoi avez-vous décidé de vous présenter à l'élection du Conseil de l'Ordre ?

Toujours dans l'optique de servir la profession, nous avons l'ambition, avec un groupe de confrères, de moder-

Il est important de combattre les dérives mercantiles

niser le conseil départemental aussi bien dans son fonctionnement que dans ses actions. Le Conseil de l'Ordre est une institution majeure de la profession.

Nous avons donc constitué une liste de dix praticiens, liste paritaire de cinq hommes et cinq femmes de 33 à 61 ans, tous en activité et forts d'expériences diverses telles que l'enseignement hospitalo-universitaire, la recherche, des responsabilités associatives. Cette liste représente la profession sous toutes ses facettes.

Et, fait exceptionnel dans une élection ordinale, tous les candidats de votre liste ont été élus.

Effectivement, nous avons tous été élus: cinq titulaires et cinq suppléants. Ensuite, le président sortant ne souhaitant pas se représenter, tous m'ont proposé de postuler. Après mûre réflexion, j'ai accepté.

Et vous avez été élue à l'unanimité. Vous êtes la première femme à présider le Conseil de l'Ordre de Paris !

C'est bien sûr un grand honneur, mais aussi un vrai challenge. Ce résultat est sans doute dû à la diversité de notre liste et à la rédaction minutieuse de notre profession de foi. Il exprime un réel besoin de changement de la part des électeurs et notre projet les a visiblement séduits.

Quelle est votre vision de l'action du Conseil de l'Ordre de Paris ?

Apporter du sang neuf, améliorer l'image du Conseil départemental, accompagner au mieux nos confrères, notamment par la création d'un site internet qui sera très bientôt en ligne.

Travailler en équipe avec mon bureau et aussi en étroite collaboration avec le Conseil National de l'Ordre, en particulier sur le dossier Dentexia, les centres de santé « low cost » et les réseaux de soins. Il est important de combattre les dérives mercantiles dans la profession.

Les jeunes chirurgiens-dentistes, "la génération du numérique", comme notre secrétaire général Boris Jakubowicz, se chargent, entre autres tâches, de l'évaluation des sites internet et réseaux sociaux non déontologiques.

N'est-il pas un peu difficile pour vous de présider le Conseil départemental de l'Ordre alors que vous n'y aviez pas siégé auparavant ?

Cette situation inédite représente une somme très importante de travail, mais je suis aidée par tous les conseillers et en particulier, dans la gestion des dossiers, par Michel Amoric, le précédent président, et par Maître Vassal, notre avocat.

Que pensez-vous des certificats anti-confraternels qui génèrent des plaintes devant le Conseil de l'Ordre ou devant les tribunaux ?

Ils sont souvent à l'origine de contentieux, nos confrères doivent en être conscients.

Le Conseil de l'Ordre essaie pour sa part de mener à bien les conciliations, que ce soit dans les conflits entre patient et praticien que dans les conflits entre praticiens. Michel Amoric arrivait à plus de 80 % de conciliations et j'ai repris cette mission.

Pour information, le Conseil de l'Ordre reçoit environ 900 lettres de réclamation par an...

Propos recueillis par Patrick Missika